UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 8052-30	L'EUROPE CONTEMPORAINE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site WEB du département

Coordonnées de l'enseignant(e) :

COLANTONIO, LAURENT	6409	colantonio.laurent@uqam.ca	A-6315
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous, de préférence en présence au bureau du professeur, ou en ligne

Table des matières

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours (A venir) 5
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 8
8.2 Documents additionnels d'information 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce séminaire de maîtrise vise en premier lieu à faire le point sur les tendances majeures et sur l'évolution de l'historiographie de l'Europe contemporaine autour des grandes transformations qu'a subies le continent depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Au cours de cette période, l'Europe a d'abord occupé une place dominante dans le développement des grands courants intellectuels et a conservé l'initiative des principaux mouvements économiques, sociaux et politiques, pour plus tard perdre cette position suite aux deux conflits mondiaux qui ont eu lieu, pour une large part, sur son territoire. Nous nous pencherons sur les grands thèmes et les questionnements qui ont inspiré et inspirent toujours la recherche sur le passé européen. Nous examinerons aussi l'évolution des paradigmes et des méthodes pour étudier l'ère contemporaine et nous aborderons les débats sur la périodisation (« long dix-neuvième siècle », « court vingtième siècle ») ou sur les modalités d'écriture d'une histoire « européenne » à l'âge global. Enfin, ce séminaire a pour objectif d'aiguiser la capacité des étudiant-e-s à porter un regard critique sur la fabrique de l'histoire de l'Europe contemporaine et de leur permettre, au terme de ce parcours, de mieux situer leur propre recherche dans les tendances récentes de l'historiographie européenne des XIXe, XXe et XXIe siècles.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME

Ce séminaire de deuxième et troisième cycle a pour objet l'étude approfondie de l'histoire de l'Europe contemporaine, que ce soit par l'analyse des débats historiographiques que cette histoire a suscités ou par l'étude des grands thèmes qu'elle a traités. Les débats interprétatifs, les nouvelles tendances et les approches plus « classiques » seront donc abordés.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le séminaire est organisé de façon thématique et chronologique, afin de couvrir l'ensemble de la période. Chaque séance sera consacrée à un champ de l'histoire de l'Europe contemporaine, ou encore à une question particulière qui a provoqué d'importants débats parmi les historiens, historiennes, de même qu'une réorientation importante du champ d'études. Nous débutons le cours avec un questionnement sur le phénomène national et le nationalisme. Par la suite, nous aborderons l'évolution de thématiques et des domaines variés, tels que l'histoire sociale, l'histoire politique et culturelle du XIXe siècle, l'impérialisme européen, le genre et l'histoire des femmes, les guerres du XXe siècle et les violences de masse, l'Europe dans la guerre froide, l'histoire environnementale. Les enjeux et les problèmes liés à l'écriture de l'histoire à l'échelle européenne seront aussi discutés. Enfin, les étudiant-e-s auront l'occasion de traiter dans leur bilan historiographique final de l'évolution d'un champ de l'histoire de l'Europe contemporaine, en l'articulant à leurs propres intérêts de recherche.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Ce séminaire se déroulera sous la forme de rencontres hebdomadaires où la discussion collective et les débats argumentés à partir des lectures communes choisies par le professeur seront privilégiés et encouragés.
Chaque semaine un thème de réflexion différent sera proposé. Hormis les deux premières rencontres, prises en charge par le professeur, les étudiant-e-s animeront, individuellement ou en binôme, les séances suivantes (exposé introductif, gestion de la discussion, synthèse finale, cf. les précisions ci-dessous).
Cette approche exige donc une préparation rigoureuse, soit la lecture, par toutes et tous, avant le cours, des textes et documents proposés. Ce travail préalable est la clé pour des séances fructueuses, riches et stimulantes, où chacun-e sera en mesure de participer activement.
Pour chaque séance, les étudiant-e-s trouveront les documents à lire sur le Moodle du cours (http://www.moodle.uqam.ca/).
Les lectures obligatoires et les modalités d'évaluation sont les mêmes pour les étudiant-e-s à la maîtrise et au doctorat. Ceci dit, les attentes seront supérieures, à l'oral comme à l'écrit, pour les étudiant-e-s plus avancé-e-s dans les études.

NATURE DES ÉVALUATIONS

- **NOM DE L'EXERCICE : PRISE EN CHARGE D'UNE SÉANCE**

Les étudiant-e-s prendront en charge l'animation d'une séance, individuellement ou en binôme, qui se déroulera ainsi :

1) Un exposé introductif (présentation critique des lectures) d'environ 30 minutes, composé :
   a) D'une introduction dans laquelle se trouveront :
      - La présentation de la thématique ;
      - La présentation succincte des auteurs et des textes (critique externe + quelques mots rappelant la problématique et les enjeux abordés, pour chaque texte) ;
      - La présentation de la problématique générale retenue, centrée sur les textes ;
      - L'annonce du plan (c'est-à-dire des 2 ou 3 axes de réflexion choisis).

b) D'un développement :
   - Présentation successive des 2 ou 3 thématiques de réflexion ;
   - Dans chacune des parties, les textes doivent être constamment croisés (problématiques, questionnements, thèmes transversaux). Au minimum deux textes en dialogue par partie.

2) Un débat d'environ 1h30, durant lequel les étudiant-e-s mèneront la discussion et distribueront la parole, à partir notamment des thématiques de l'exposé introductif et de deux ou trois questions courtes et précises préparées à l'avance qui permettront d'amorcer les débats et de faciliter la prise de parole des autres étudiant-e-s. Le professeur pourra ensuite lui-même proposer de nouvelles questions.

3) Une conclusion, dans laquelle les étudiant-e-s reprendront de manière synthétique les principaux éléments de la séance et du débat.

Les étudiant-e-s sont invités à faire preuve d'originalité dans les supports et les méthodes employées pour animer le débat. Il s'agit de développer des habilités de communication orale, particulièrement la cohérence, la clarté et la synthèse.

Lors du premier cours, les étudiant-e-s choisiront la séance qu'ils prendront en charge.

- **NOM DE L'EXERCICE : RAPPORT DE LECTURE (ÉCRIT ET INDIVIDUEL) SUR UNE AUTRE SÉANCE**

L'exercice consistera à remettre, individuellement et par écrit, en début de séance, un compte rendu critique des lectures au programme de cette séance (au choix) en établissant des liens entre les textes, en 6 à 8 pages (times new roman, interligne 1,5).

Cet exercice amènera les étudiant-e-s à se questionner sur les problèmes historiques soulevés par les textes, sur la construction de l'argumentation des auteurs et sur la cohérence de leur démonstration. Il s'agira de plus de confronter ces textes et de les faire dialoguer (en fonction de leurs arguments, leurs méthodologies, leurs approches, et du thème de la séance). Vous devrez aussi, sur la base d'une réflexion critique rigoureuse, être capable d'évaluer les points forts et les lacunes/faiblesses des textes. Ce rapport de lecture pourra également soulever des questions susceptibles d'orienter nos discussions en classe.

Le rapport de lecture n'est donc pas un simple résumé des lectures. Il vise à développer les capacités de synthèse, de critique et de présentation écrite d'une question historique, à partir de lectures proposées.

Le rapport de lecture comprendra :

1) Une introduction dans laquelle se trouveront :
   - La présentation de la thématique ;
   - La présentation succincte des auteurs et des textes (critique externe + quelques mots rappelant la problématique et les enjeux abordés, pour chaque texte) ;
   - La présentation de votre problématique générale, centrée sur les textes ;
   - L'annonce du plan (c'est-à-dire des 2 ou 3 axes de réflexion choisis).

2) Un développement :
   - Présentation successive des 2 ou 3 thématiques de réflexion ;
   - Dans chacune des parties, les textes doivent être constamment croisés (problématiques, questionnements, thèmes transversaux). Au minimum deux textes en dialogue par partie.

3) Une conclusion, dans laquelle l'étudiant-e reprendra de manière synthétique les principaux éléments de son rapport de lecture, en réponse à la problématique posée en introduction.

4) L'énoncé de trois questions transversales susceptibles d'être posées au groupe pendant la séance.

Lors du premier cours, les étudiant-e-s choisiront la séance pour laquelle ils/elles rédigeront leur rapport de lecture. Le rapport sera à remettre au plus tard au début de la séance concernée.

- **NOM DE L'EXERCICE : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE (ÉCRIT ET INDIVIDUEL)**

L'objectif de cet exercice est de permettre aux étudiant-e-s d'approfondir leur analyse d'un sujet ou d'une thématique en lien avec l'histoire de l'Europe contemporaine, en l'articulant si possible avec leur propre recherche en cours.

Ainsi, les étudiant-e-s présenteront un « état de l'art » (ou bilan historiographique) problématisé et organisé, fondé sur un choix pertinent d'ouvrages et/ou d'articles importants sur la thématique/le sujet retenu. Les titres mentionnés devront être intégrés aux réflexions et à l'argumentation (cités en notes de bas de page). À aucun moment ce bilan ne doit donner lieu à un simple catalogue énumératif. La pertinence des titres compte davantage que leur quantité.

Dans leur bilan, les étudiant-e-s retraceront les grandes lignes de l'évolution de l'historiographie sur la thématique choisie, analyseront les principaux débats qu'elle a suscités, et prendront soin de commenter de manière approfondie l'état actuel du champ ou du débat. Tout au long de ce travail d'une quinzaine de pages (Times New Roman, interligne 1,5), il sera essentiel de s'interroger sur les raisons des changements historiographiques constatés et de signaler les contributions précises des historien-ne-s : qui a travaillé, avec quelles sources, suivant quel type d'histoire (histoire politique, histoire culturelle, etc.) et de méthodes ? Cela afin de dégager des grandes tendances historiographiques, tout en soulignant les principaux apports et les principales limites des études recensées.

Dans l'introduction, il est attendu : 1) Présentation de la thématique retenue ; 2) Si possible (et pertinent), établir un lien avec votre propre travail de recherche, que vous présenterez succinctement ; 3) Une problématique ; 4) l'annonce d'un plan.
La conclusion proposera :1) Une synthèse générale du travail; 2) Là encore, si le rapprochement est pertinent, une ouverture sur les apports et limites de ce bilan pour votre recherche en cours.

Le texte est à soumettre au plus tard à la dernière séance. Il est fortement recommandé de choisir son thème dès les premières séances du séminaire. Pour faciliter la préparation de ce travail final, chaque étudiant-e devra soumettre une proposition écrite (au plus tard à la séance 11) d'une ou deux pages (+ une bibliographie préliminaire de 5 à 7 titres) qui sera approuvée et commentée par le professeur.

Les principaux critères d'évaluation seront les suivants : clarté et précision du propos général, structure et argumentation, pertinence du choix des ouvrages/articles retenus, maîtrise du contenu de ces textes, qualité de la langue, capacité de synthèse, capacité à faire le lien avec votre recherche (si pertinent).

- **NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION AU SÉMINAIRE**

Un cours de ce type exige en outre une participation régulière et active de chaque étudiant-e, ce qui explique la part non négligeable accordée à ce critère d'évaluation. Il importe donc, comme indiqué plus haut, d'envisager les lectures obligatoires le plus sérieusement possible, de consacrer du temps pour s'approprier chaque texte afin de faciliter les interventions pertinentes durant les séances de séminaire.

À cette fin, il est fortement recommandé de préparer quelques questions/analyses portant sur chacun des textes proposés ou qui les font dialoguer.

Au cours de la session, il est attendu que vous preniez activement et judicieusement part aux discussions et aux débats. Des absences fréquentes et/ou une passivité excessive en cours nuiront à la note finale de participation, déterminée en fin de session.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
1. Prise en charge d'une séance (oral)	25	Une fois dans la session
2. Rapport de lecture (écrit) sur une autre séance	25	Une fois dans la session
3. Bilan historiographique (écrit), si possible sur un thème à l'articulation entre le séminaire et le sujet de recherche de l'étudiant-e. - Plan/projet (1-2 p + biblio) -Travail complet	35 (5) (30)	 À remettre à la séance 11 À remettre pour la séance 15
4. Participation au séminaire	15	Toute la session

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lectures ou travail à faire avant la séance
1	08/01	▪ Présentation et objectifs du séminaire / Entente d'évaluation / Calendrier	Lecture du plan de cours
2	15/01	▪ Nations et nationalisme en Europe	*Les lectures obligatoires pour chaque séance sont indiquées dans un document à part, consultable sur le moodle du cours.* *Chaque texte à lire sera par ailleurs consultable sur le moodle dans l'onglet associé à la date du cours.*
3	22/01	▪ L'histoire sociale britannique du XIX^{e} siècle en débat	
4	29/01	▪ Révolutions et globalisation : comment l'histoire politique de l'Europe se renouvelle	
5	05/02	▪ Pas de rencontre	
6	12/02	▪ L'impérialisme européen (XIX^{e}-XX^{e} siècles)	
7	19/02	▪ Genre et histoire des femmes	
8	26/02	▪ « Le continent des ténèbres » : guerre et violence de masse au XX^{e} siècle	
9	05/03	▪ Semaine de lecture	
10	12/03	▪ L'Europe dans la guerre froide : nouvelles perspectives	
11	19/03	▪ Écrire l'histoire de l'Europe (1): écueils et critiques *Soumission du projet d'essai historiographique*	
12	26/03	▪ Écrire l'histoire de l'Europe (2) : un défi *Évaluation des enseignements*	
13	02/04	▪ Pas de rencontre	
14	09/04	▪ L'histoire environnementale. Perspectives globales ? Spécificités européennes ?	
15	18/04	▪ Bilan du séminaire *Remise des essais historiographiques*	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

En présence, à l'horaire du cours : mercredi 18h-21h.
Présence obligatoire à chaque séance de séminaire.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées (telles que spécifiées dans le plan de cours ou dans les consignes remises par l'enseignant) pourra être refusé. Dans un tel cas, les pénalités pour les retards s'appliquent.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

La liste des références obligatoires pour chaque séance sera complétée ultérieurement et placée dans un document à part sur le moodle du cours, avant la première séance. Les PDF de ces lectures obligatoires seront disponibles sur le Moodle du cours à la rentrée.

Le volume de lectures à effectuer d'une séance à l'autre ne devrait pas dépasser 80 pages.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENTS ADDITIONNELS D'INFORMATION

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel :** Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme :** Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable